

LA RESPONSABILITÉ CIVILE DÉLICTEUELLE ET LE DOMMAGE EN DROIT FRANÇAIS

*Carmen Maria MATEI**

Résumé

Droit essentiellement jurisprudentiel, extrêmement mouvant, la responsabilité civile est en perpétuel changement.

La différenciation n'étant pas toujours aisée entre la responsabilité civile contractuelle et la responsabilité délictuelle, il convient de faire la distinction.

Une distinction doit également s'opérer entre les terminologies du droit civil et celles employées par le droit pénal et qui ne font pas état des mêmes notions.

Bâtie, dans le Code civil, autour du principe moral selon lequel chacun est responsable de ses fautes, mais également des fautes des autres et des préjudices causés par les objets qu'il a sous sa garde, l'institution a dû, au fur et à mesure, s'adapter à l'évolution sociale.

Elle s'est alors chargée de règles nouvelles donnant naissance à des cas de responsabilité plus objective. Il en est résulté un droit complexe et subtil, partagé dans ses fondements entre la faute et le risque.

Il n'en demeure pas moins que, les véritables artisans de l'application de la loi concernant la responsabilité civile délictuelle, sont les juges, qui répondent aux questions posées par la casuistique, questions extrêmement complexes.

Les juges doivent trouver une balance équilibrée et juste, entre le préjudice subi et la réparation octroyée, cette mesure n'étant pas toujours aisée d'application, notamment lorsqu'on a à faire au préjudice moral.

La réparation du dommage est la plupart du temps pécuniaire, car ce sont rares les circonstances quand on peut remettre les choses en état.

Mots clefs : *responsabilité, dommage, charge de la preuve, réparation du dommage, la faute.*

* Carmen Maria Matei, Master en Droit des Contrats à l'Université de Nantes (France); Avocat au Barreau de Prahova (Roumanie), équivalence au diplôme d'avocat délivrée par l'École de Formation Professionnelle des Barreaux de la Cour d'Appel de Paris.